

PAR COURRIEL

Québec, le 16 avril 2020

Madame Julie Milot
Directrice par intérim de l'environnement
Direction générale de la gestion des projets routiers
et de l'encadrement en exploitation
Ministère des Transports
800, place D'Youville, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
julie.milot@transports.gouv.qc.ca

**Objet : Questions complémentaires du 16 avril 2020 – L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet désire
obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite
recevoir les réponses d'ici le 21 avril 2020 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses
travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, veuillez reprendre le libellé pour la question
avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient
acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer,
Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Deux articles de L'Express illustrent une situation où des enrobés amiantés étaient présents en surface dans des remblais d'une bretelle d'autoroute.

<https://www.journalexpress.ca/2019/01/25/de-lamiante-a-decouvert-a-drummondville/>

<https://www.journalexpress.ca/2019/06/11/amiante-a-decouvert-on-va-sorganiser-pour-que-ca-disparaisse/>

1. Veuillez expliquer cet événement.
2. Dans le cadre de ces travaux, est-ce que les résidus de planage et par conséquent les remblais retrouvés en surface étaient stabilisés (Fraisât amianté stabilisé [FAS]) ?
3. Avant le premier article de l'Express, ce dépôt d'enrobés amiantés était-il inscrit à votre système de traçabilité ? Sinon, y a-t-il été ajouté ?
4. Cet événement est antérieur de plusieurs mois à votre premier projet pilote pour la réutilisation du FAS.
 - Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devait-il et avait-il autorisé l'utilisation de ces résidus dans cette bretelle d'autoroute ?
 - Comment procédait votre ministère pour la valorisation de cette matière avant ce premier projet pilote ?
 - D'autres sites comme celui illustré dans l'Express existent-ils à votre connaissance ?
 - Quelles proportions des FAS ou autres débris d'enrobés amiantés ont été réutilisés ou éliminés dans un lieu d'enfouissement avant votre premier projet-pilote ?
5. Dans un des articles, il est également fait mention de médias qui auraient relayé un enfouissement « illégal » d'asphalte par votre ministère dans la région de Chaudière-Appalaches ?
 - Pouvez-vous apporter des précisions à ce sujet ?
 - Si cet enfouissement a bel et bien eu lieu, veuillez préciser si l'asphalte en question contenait de l'amiante.
6. De façon générale, quelles précautions prend votre ministère afin de s'assurer que les résidus d'enrobés amiantés sont bien gérés ?
7. Comment votre ministère s'assure-t-il que les travaux faits à proximité d'enrobés amiantés enfouis n'aient pas pour conséquence de les remanier ou de les exposer à la surface ?